

Quand la commune subvenait aux besoins du culte et nommait les instituteurs

Pour la troisième fois, nous ouvrons le plus ancien registre du conseil municipal conservé à ce jour, qui couvre les délibérations du 21 septembre 1815 au 15 mai 1823. Nous nous intéressons aujourd'hui aux années 1816 et 1817. À cette époque, la séparation de l'Eglise et de l'État n'avait pas encore eu lieu (elle interviendra le 11 décembre 1905). Les communes avaient donc en charge une partie des besoins du culte.

Ainsi, le 14 mars 1816, le conseil municipal composé de 12 membres, sous la présidence du maire Jean Moulard « s'est réuni à l'effet de délibérer sur les renseignements à donner à M. le préfet conformément à la circulaire numéro 40 du 19 février 1816, relativement aux contributions à établir pour les besoins du culte et de ses ministres... Les conseillers ont reconnu que le presbytère a besoin d'une réparation évaluée 100 francs, que le traitement de Mr le vicaire est fixé à 350 francs par année, et que le revenu de la fabrique (nom donné aux administrateurs de la paroisse) suffisait aux dépenses occasionnées par la célébration du culte ».

Il faut se rappeler également que la religion catholique occupait une place privilégiée dans l'enseignement qui, par ailleurs, n'était pas encore obligatoire. C'est seulement sous la troisième République que des lois seront votées rendant l'école gratuite (1881), l'éducation obligatoire et l'enseignement public laïque (1882). En 1817, la commune de Saint-Héand a donc accredité la nomination du nouvel instituteur : « Aujourd'hui, 5 juillet 1817, à 10 heures du matin, s'est présenté en maison commune le nommé Jean-François Gardette, instituteur primaire, lequel M. le Curé nous ayant observé que l'école étant vacante et que le dit Gardette ayant le certificat de bonnes mœurs et autres sous-titres a été reconnu de pouvoir enseigner et l'école primaire à Saint-Héand. Le tout après son diplôme reçu de l'académie de Lyon. En conséquence le dit Gardette est installé aux fonctions d'instituteur à Saint-Héand et de pouvoir commencer son école ce jour d'huy ». Suivait la signature de « Bruel, Maire ».

En 1816-1817, le presbytère se trouvait près de l'ancienne église qui a été démolie en 1885 pour cause de vétusté